

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Modèles de développement et régimes de prévention Development models and prevention programmes Modelos de desarrollo y regímenes de prevención

Robert Maier

Number 11 (51), Spring 1984

La prévention, entre le contrôle et l'autogestion

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034627ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034627ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maier, R. (1984). Modèles de développement et régimes de prévention. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (11), 77–83. <https://doi.org/10.7202/1034627ar>

Article abstract

This article analyses the types of knowledge which, more or less implicitly, underlie prevention programmes. A development model is inherent in each of these types of knowledge. Three models are defined and explained: an atomistic model, a cybernetic model and a self-organizing model of development. Each of these models has a specific type of approach to prevention: a cumulative approach, a regulatory approach and an autonomous approach. In the context of the analysis of the relations between types of knowledge and prevention programmes, the author discusses the limitations and contradictions of these different approaches.

Modèles de développement et régimes de prévention

R. Maier

La prévention peut avoir pour fondement des motivations humanistes tout en allant de pair avec un objectif politique d'encadrement et de contrôle. Je n'envisagerai ici ni les raisons ou volontés qui peuvent caractériser la prévention, ni les effets divers des dispositifs préventifs. Je m'attacherai à en dégager les présupposés, c'est-à-dire les savoirs et les techniques intervenant dans la prévention comme processus, afin d'apporter un nouvel éclairage sur celle-ci.

La prévention en milieu humain — y compris dans ses dimensions écologiques — comporte deux caractéristiques générales. D'abord elle peut être de nature très variée : interdiction, suppression, guidance, intervention compensatoire, etc. ; ensuite, elle vise un processus social, qu'il s'agisse du dévelop-

pement d'un individu, de groupes sociaux à « risques », de quartiers ou de régions connaissant des difficultés économiques. C'est donc à la fois un savoir qui porte sur un processus social et une technique pour intervenir sur ce processus. Ce savoir peut être une conception morale, religieuse, courante ou une théorie plus ou moins formulée, peu importe le degré d'explicitation ou de vérification par des procédés dits scientifiques. L'important ici, c'est le processus social avec ses dimensions, ses forces en jeu, sa perspective quant aux transformations possibles. Ce savoir du processus social — explicite ou non — sera appelé ici *modèle de développement* ; modèle car il s'agit de formuler la nature du processus en question ; développement parce que ce processus est envisagé dans

ses caractéristiques dynamiques, dans ce que j'appellerai ses « régimes » de changement.

Si les remarques qui précèdent servent à préparer le terrain et à définir les termes utilisés, la thèse que je développerai est que toute politique de prévention comporte un modèle de développement ou, autrement dit, fait intervenir un savoir sur un processus social visé. Je veux dire par là que toute prévention peut être examinée et évaluée du point de vue de la connaissance qui y intervient. Il est évident que cet examen épistémologique n'est pas un jeu intellectuel, les savoirs intervenant dans les dispositifs de prévention n'étant pas des savoirs neutres, vérifiés par des procédés sur lesquels il y aurait accord général. Tout au contraire, les savoirs, les modèles de déve-

78 loppement sont de types variés — comme je le développerai ci-après — constituant des laboratoires du social, avec leurs codes, leurs hiérarchies, leurs règles. Examiner les savoirs qui interviennent dans les dispositifs de prévention nous donnera les moyens d'évaluer les concepts et modes de gestion dont relèvent différents types de prévention.

Ces propos étant abstraits puisqu'ils visent, en général, les dispositifs de prévention, j'espère à l'aide d'une *plongée historique rapide*, pouvoir donner corps à cette thèse afin de l'élaborer, puis de la façonner. Il est évident que, tant que l'homme a été le jouet des démons et des dieux, que sa vie a été soumise au hasard ou au destin, il n'a pu y avoir de savoir spécifique des processus sociaux, ni de prévention, sauf peut-être de manière magique. Tant qu'il n'y a eu qu'un livre de la vie avec ses mythes et ses coutumes, tant qu'il n'y a eu qu'une carte du monde dessinée à partir des hiérarchies naturelles, l'homme n'a pas géré son destin. C'est seulement avec la destruction des hiérarchies naturelles, avec l'apparition de la différenciation sociale, avec le commerce, que naît l'idée que la vie sociale est partiellement produite par l'homme et que certains aspects de cette vie sociale peuvent être gérés et modelés. À quelques exceptions près, on peut situer en Europe la naissance d'une telle conception à l'époque de la

Renaissance. Ainsi, par exemple, lors de l'Inquisition, certains médecins se sont demandés si la sorcellerie relevait du satanisme ou de la folie. Autre exemple, les conceptions sur l'éducation de l'enfant : était-il bon par nature, et alors il fallait le laisser se développer avec amour ou bien, comme le pensait le courant calviniste ; était-il foncièrement égoïste, et alors il fallait le traiter durement afin d'en extirper le mal. Ainsi apparaissent des conceptions concrétisant des interventions ayant pour finalité d'agir sur des processus. C'est seulement au XIX^e siècle, avec l'avènement de l'État libéral et l'investigation des fléaux socio-sanitaires, que se formule une perspective générale de prévention. En fait, cette perspective n'était guère plus qu'un programme. Faute de moyens socio-politiques de gestion et de techniques institutionnelles d'intervention, la réalisation de ce programme ne s'est guère concrétisée, sauf sur certains terrains limités où des groupes sociaux sans pouvoir furent soumis à des techniques de prévention plutôt « appuyées ». Ainsi, par exemple, les enfants pour lesquels des dispositifs et des outils ingénieux furent inventés pour prévenir la masturbation.

Au cours du XX^e siècle, les pays capitalistes de l'Ouest se sont dotés de structures de gestion socio-politique comme l'État-providence et d'un réseau diversifié d'institutions, permettant la mise en marche d'un programme général de prévention. Un ensemble de processus sociaux est devenu l'objet d'une gestion délibérée, en même temps que se sont constitués des savoirs sur ces processus et que des techniques d'intervention variées ont vu le jour. C'est cette réalité qu'il s'agit d'examiner sous l'angle des savoirs et des techniques, pour autant qu'ils relèvent de la prévention.

On peut distinguer *trois grandes catégories de modèles de déve-*

loppement qui interviennent dans les dispositifs de prévention :

1. un modèle de développement où la dynamique du processus social est envisagée comme le résultat de l'influence d'une série de facteurs isolés. Ces facteurs peuvent être considérés nécessaires, positifs ou néfastes pour le processus en question. Ainsi, l'exemple de la masturbation : celle-ci est censée infléchir le développement sain vers quelque chose de maléfique et d'amoral ; le but affiché de la prévention est alors de supprimer ce facteur néfaste. Ce modèle de développement sera appelé atomiste ;
2. un modèle de développement cybernétique : ici la dynamique du processus social est censée relever de l'interaction de différents facteurs et contextes. Un exemple très connu nous est fourni par la conception prépondérante de la prévention de la criminalité des jeunes : des facteurs intellectuels, la qualité du milieu, des données scolaires et sociales interagissent. Dans ce cas, la prévention ne vise pas uniquement l'absence ou la présence de certains facteurs, comme dans le modèle précédent ; elle accompagne le processus d'interaction en surveillant le mélange des facteurs ;
3. un modèle de développement que nous appellerons d'« auto-organisation », dans lequel le changement dynamique n'est pas seulement conçu comme le résultat d'une interaction, mais dans lequel en plus, les personnes ou groupes sociaux concernés sont considérés comme cogestionnaires du processus social en question ; c'est eux-mêmes qui déterminent — au moins partiellement — les facteurs et les marges de manoeuvre. On peut penser ici aux dispositifs de *self-help*, d'action communautaire, de formation

politique, d'éducation permanente...

En analysant ces trois catégories de modèles, il s'agira non seulement d'appréhender le mécanisme dynamique censé agir dans un processus social, mais aussi d'explicitier les notions qui s'y rapportent ; de plus, on essaiera d'indiquer les compétences et les hiérarchies allant de pair avec les différents modèles, ainsi que les règles et les régimes d'intervention qui les caractérisent.



1. Le modèle de développement atomiste

Historiquement, ce modèle est certainement apparu le premier ; il a déterminé un régime de gestion du social et de prévention. Si, pendant longtemps, les conceptions organiques et cosmologiques du développement ont été prépondérantes, ces conceptions n'ont guère donné lieu à des pratiques sociales de gestion et d'intervention. C'est seulement à partir du moment où il y a identification sociale d'une série de facteurs que naît une gestion préventive. Dans ce cas, un processus social spécifique, comme par exemple le développement de l'enfant dans le cas de la prévention de la masturbation, génère une intervention du fait de la détermination idéologique et pratique de facteurs influençant le développement. *L'approche du problème dans ce modèle relève d'une logique instrumentale* ; la nature du pro-

cessus social considéré n'est pas forcément examinée dans sa nature même ; ce processus peut être conçu comme naturel, organique ou socialement déterminé, peu importe. L'essentiel dans cette approche, c'est l'établissement d'un lien effectif, causal entre certains facteurs intervenant dans le processus, et la direction et le résultat de celui-ci. Autrement dit, une norme est érigée sur la base d'un savoir supposé, permettant d'évaluer la direction et le résultat du processus. Ainsi, la dégénérescence morale et intellectuelle est conçue, au XIX^e siècle, comme déviation par rapport à la norme ; la masturbation, par exemple, est identifiée comme facteur causal d'une déviation qu'il s'agira d'enrayer.

La force de ce modèle d'intervention est qu'il peut se greffer facilement sur des conceptions très diverses de processus sociaux, puisque la logique instrumentale qui le caractérise ne préjuge en rien de la nature du processus. La seule exigence de ce modèle serait l'existence d'un consensus social sur des normes en termes de normal/pathologique, bon/dégénéré ; en ce sens, un tel modèle peut — sans plus — utiliser, en les précisant et en les reformulant, des normes sociales existantes. L'identification — et la reconnaissance — de facteurs supposés influencer le processus dans le bon ou le mauvais sens est néanmoins plus délicate. Les conceptions mécanistes et atomistes, prédominantes jusqu'à récemment, suggèrent directement ce lien causal. Toute la question se limite donc à l'identification et à la reconnaissance sociale du rôle de certains facteurs. Est-ce celui-ci ou celui-là, l'hérédité ou le milieu, le gène pathogène ou la mère ? Toute la recherche et la confrontation se situent alors sur le terrain de l'identification des facteurs efficaces. On trouve nécessairement deux séries de facteurs qui s'opposent : les uns favorisent et soutiennent le proces-

sus dans le sens de la norme ; il s'agit bien sûr de les fortifier, de les conforter en cas de carence ; les autres, pathogènes et néfastes, nuisent au développement ; il s'agit naturellement de les annuler et de les exterminer.

Dès qu'intervient un accord suffisant sur le rôle des divers facteurs, après des conflits idéologiques et des confrontations entre experts, un régime de prévention peut se mettre en place ; les interventions pratiques dans pareil régime sont de nature relativement simple : il s'agit, d'une part, de fournir suffisamment de facteurs positifs ; c'est le lait gratuit, l'amour de la mère, l'eau propre, etc. ; d'autre part, d'exterminer les facteurs négatifs, les bactéries néfastes, les agents et les pratiques pathogènes. Quant à la nature des interventions, le type de régime de prévention se caractérise par des opérations d'addition et de soustraction ; c'est pour cela que je le nomme *régime additif de prévention*. Ce régime a, dans beaucoup de domaines sociaux, surtout sanitaires, contribué à améliorer des conditions de vie spécifiques ; mais il a souvent servi à mettre en pratique des dispositifs répressifs et cela de façon massive. Que l'on pense à la boutade « la prévention, c'est la répression avant la faute » dont l'aspect soustractif est évident...

Indépendamment de la fonction et des effets d'un tel régime de prévention, on peut, à partir de l'explicitation du modèle de développement auquel il se réfère, formuler les deux critiques suivantes. En premier lieu, en utilisant des éléments préexistants comme les normes, une conception mécaniste, la recherche d'un consensus sur l'importance des facteurs, ce régime additif de prévention instaure une logique instrumentale autoritaire. En deuxième lieu, il cristallise les relations sociales en termes de liens quasi mécaniques et opère ainsi une réduction époustouflante.

80 **2. Le modèle de développement cybernétique**

Un ensemble de facteurs socio-politiques ont contribué à une conception des processus sociaux comme relevant d'une dynamique reposant sur des interactions complexes entre divers facteurs. Soulignons avant tout le rôle accru de l'État au niveau de la régulation économique et sociale de ces dernières décennies, ainsi que la mobilité, tant géographique que professionnelle, qui caractérise la vie sociale moderne.

En ce qui concerne la gestion sociale et politique des processus sociaux, le fait le plus marquant a été la constitution d'un réseau très diversifié d'institutions, avec leurs experts et leurs professionnels.

C'est en particulier cet encadrement institutionnel et professionnel des processus sociaux dans les sociétés capitalistes modernes qui a amené à identifier les nombreuses facettes des dynamiques sociales. L'école renvoie, via des services médico-pédagogiques, au milieu familial, celui-ci aux conditions sociales, celles-ci, par l'intermédiaire de la justice et de l'économie, vers d'autres institutions carcérales et scolaires. Sauf en cas limites, il n'y a plus ni début ni fin, mais une circulation de problématiques à gérer. Ceci signifie que le régime additif de prévention ne peut plus avoir d'utilité dans la gestion sociale.



Il en est ainsi, par exemple, de la transformation de la protection de la jeunesse, centrée jusqu'au milieu du siècle sur l'appareil judiciaire, avec le juge comme autorité unique et dernier recours. Progressivement, avec l'apparition des divers professionnels « psy », des travailleurs sociaux et des éducateurs spécialisés, le champ s'est élargi de telle sorte qu'il y a confluence d'informations et d'avis de toutes sortes dont aucun — sauf pour les cas-limites — n'est dominant. Ce sont leurs influences respectives, leurs compensations et leurs interférences qu'il s'agit de saisir. En même temps, les processus sociaux spécifiques, comme par exemple le développement de l'enfant, sont démythifiés et dénaturalisés. Ils se présentent comme quelque chose de mouvant, produit par l'interaction complexe et différentielle de nombreux facteurs, tant biologiques que psychologiques et sociaux. C'est ce qu'on a appelé la socialisation massive des processus de vie individuelle et collective, processus sociaux produits par l'interaction de facteurs humains de telle manière qu'ils constituent des objets de gestion et des cibles d'intervention.

Remarquons tout de suite qu'avec cette socialisation disparaît la codification normative. Les délimitations entre normal et pathologique, entre bon et dégénéré, entre bon et amoral deviennent floues. Si tout état (ou résultat) d'un processus est conçu comme étant la résultante de l'interaction d'une multiplicité de facteurs qui varient, une norme stricte d'évaluation n'est plus adéquate. À l'intérieur d'une marge assez grande, toutes les variantes se réfèrent à la normalité ; celle-ci ne connaît plus alors de caractéristiques précises en soi mais se conçoit par rapport à une marge de variation, sur un terrain assez large où les frontières sont souvent souples avec, seulement par-ci par-là, des murailles rigides.

Ainsi, l'ancienne distinction normal/aliéné n'a plus cours ; au contraire, un ensemble d'états psychiques, spécifiques à l'époque et aux différents groupes sociaux, s'oppose à la folie.

C'est par rapport à cette façon de concevoir la réalité sociale, avec ses interactions, ses marges de manoeuvre, ses limites — il en faut quand même — que se formule l'utopie de la prévention. La perspective de tenter de résoudre tous les problèmes sociaux se dessine dans les doux rêves technocratiques. Sur la base d'expériences accumulées et à l'aide de recherches — en particulier épidémiologiques —, un stock énorme de savoirs concernant ces facteurs et leurs formes d'interaction se constitue. L'intervention pratique est alors conçue en termes de guidance d'un processus, de canalisation et d'accompagnement des interactions sur le terrain de la normalité. Un ensemble de méthodologie et une variété de professionnels de la guidance ont ainsi vu le jour. C'est à la fin des années 60 que la prévention a connu son apogée.

Les notions d'interaction, de terrain de normalité, de marge de manoeuvre, les pratiques de guidance et d'accompagnement qui les spécifient, constituent ce que nous appellerons *un régime régulateur de prévention*. Il est évident de prime abord que ce régime ne s'oppose en rien au régime additif ; au contraire, ce dernier garde sa validité dans tous les cas-limites, ce qui en réduit d'autant la portée. Le régime régulateur ne touche pas seulement beaucoup plus de terrains en tenant compte de la multiplicité des facteurs interreliés, mais il fait beaucoup plus. Il tente d'atteindre le coeur même des processus sociaux en formulant et en guidant les interactions constitutives de ces processus. Il n'est donc pas étonnant que cette extension du champ de travail de la prévention suscite

bien des illusions quant à la possibilité d'atteindre le paradis terrestre.

L'évaluation du régime régulateur de prévention est moins évidente que celle du régime additif. En effet, ce régime régulateur ne compense pas seulement les carences et les aspects pathogènes ; il fabrique en plus une manière de vivre socialement, il active les différents pôles, il favorise la rencontre d'éléments dispersés, il huile la mobilité sociale. S'agit-il de nouveaux contrôles, d'encadrements plus fins, plus capillaires des processus sociaux ? Cette critique — souvent formulée — me semble très partielle et idéaliste. Si l'on évoque une socialité originelle ou une transformation radicale des rapports sociaux, alors on peut concevoir que ce modèle de régulation est fortement marqué par le contrôle et l'encadrement. Encore faut-il se demander en quoi ce régime de prévention suscite des ressources nouvelles en rapport avec les transformations sociales et politiques en cours. C'est là qu'apparaît un point non négligeable. Ce régime attribue un rôle prépondérant aux experts et aux professionnels et « déresponsabilise » — et même « irresponsabilise » — les personnes et les groupes sociaux concernés. Ces experts et ces professionnels perçoivent les problèmes à partir d'une grille institutionnelle qui est la leur ; les recherches épidémiologiques se mènent à partir d'une formulation institutionnelle des problèmes. Ainsi, les institutions de l'État social conçoivent les processus sociaux et leurs problématiques à travers la structure institutionnelle. Cette tendance, consistant à attribuer aux processus sociaux et à leurs acteurs — soit indirectement soit partiellement — les caractéristiques des institutions, n'est pas sans ironie : tout n'irait-il pas pour le mieux si les personnes et les groupes apprenaient à voir et à régler leur fonctionnement

82 dans le miroir et le langage des institutions ?



3. Le modèle d'auto-organisation

Les contradictions suscitées par cette tendance des institutions ont, en partie, fait apparaître comme nécessaires la participation et la cogestion des acteurs sociaux. En partie seulement, parce que d'autres raisons d'importance primordiale ont contribué à l'apparition d'un autre régime de prévention moins prétentieux et plus en prise avec les réalités sociales. Pour des raisons d'argent, d'abord : comment financer cette poussée d'institutions diverses, avec leurs experts et professionnels ? Pour continuer à ironiser, qui s'occuperait de leurs problèmes ? Dans les pays capitalistes, la réponse ne s'est pas fait attendre. On a choisi de limiter ce développement de services et d'institutions en invoquant la responsa-

bilisation et la participation des usagers quant à la gestion des processus sociaux en question, tout en faisant appel à un usage raisonnable et limité de la démocratie.

Par ailleurs, le courant politique qui se fait le porte-parole de l'exigence de nombreuses couches sociales d'avoir prise sur leur vie, de gérer leur destin et de mettre en avant leur spécificité, s'est renforcé.

Ces deux raisons — financière et politique — se conjuguent pour expliquer l'émergence d'un nouveau régime de prévention, que je nommerai *régime d'autonomie*. Comme je l'ai signalé dès l'introduction, les groupes de *self-help*, les expériences d'action communautaire, les collectifs de formation et de travail sont représentatifs de ce modèle. L'essentiel des activités qui s'y déploient consiste en ce que la personne concernée et/ou le groupe social déterminent en partie les facteurs et la marge de manoeuvre du processus à gérer. Cela veut-il dire que les personnes ou les groupes font eux-mêmes le travail que faisait le professionnel du régime régulateur ? En partie seulement, puisque les personnes ou les groupes cherchent, selon leur besoin, leurs propres experts et contribuent à formuler les problèmes et à évaluer les processus. En ce sens, une certaine proto-professionnalisation se constitue où, à la limite, chacun devient expert et professionnel pour soi-même et le groupe. Ce mouvement de proto-professionnalisation ne fonctionne pas sans la médiation d'experts et de méthodologies, mais cette médiation est constamment corrigée par une pratique autonome de gestion. Dans ce régime autonome de prévention, les participants s'approprient des savoirs et des techniques d'intervention et de gestion. Puisque les conditions de fonctionnement des projets spécifiques ne sont pas assurés d'avance par l'État et ses institutions, le fonction-

nement d'un tel régime exige à la fois une exploration sociale et un marchandage politique. Il s'agit bien sûr d'investiguer les besoins existants, de créer des réseaux de contacts et de solidarité, d'en assurer les conditions matérielles comme, par exemple, le financement de base, les locaux, etc.

Il nous faut faire ici une remarque importante. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le courant politique se faisant le porte-parole d'une exigence d'autonomie a été à l'origine d'un tel projet. Avec ses composantes variées comme l'anarchisme, le socialisme autogestionnaire, le régionalisme, etc, il visait une transformation révolutionnaire de la société capitaliste par une extension des pratiques autogestionnaires. Dans un passé encore récent, si de nombreuses expériences autogestionnaires ont vu le jour, aucune pourtant n'a réellement embrayé sur les relations sociales en général. Ce furent plus des apparitions fulgurantes mais passagères, pendant lesquelles des savoirs et des techniques se sont créés et diffusés, sans pour autant se généraliser. C'est seulement ces dernières années que l'État a explicitement repris à son compte une version corrigée et réduite du projet autogestionnaire ; un cadre de fonctionnement a été mis sur pied afin de stimuler des projets autogestionnaires pour des groupes spécifiques par rapport à des terrains et des problématiques bien délimités. Cette version étatique constitue, en fait, le régime autonomiste de prévention.

Outre la proto-professionnalisation, ce régime, en faisant appel explicitement aux personnes et aux groupes en tant qu'acteurs, crée et diffuse des savoirs et des techniques d'organisation et de communication ; la consultation, tant entre groupes qu'avec les autorités ou les experts, y occupe une place primordiale. À cela s'ajoute l'apprentissage de la capacité à

consentir des compromis et à évaluer les rapports de pouvoir. Ainsi, ce régime de prévention est-il constitutif de savoirs et de techniques par l'intermédiaire desquels, en connexion avec la capacité à saisir un problème, se déploient des capacités de cogestion ; de cette façon, ce régime dépasse la traditionnelle division du travail entre gestion et expertise. Mais ce dépassement est dialectiquement porteur de ses propres limites.

En effet, il est évident que les savoirs et les techniques de gestion en rapport avec un problème spécifique limitent l'extension de ce régime. Les enfants, les vrais fous, les handicapés mentaux, etc., n'ont pas les capacités ni les moyens de prendre en main la gestion de leurs problèmes. Plus généralement peut-on dire que les problèmes sociaux caractérisés par l'annulation de l'exercice du pouvoir par le citoyen — comme c'est le cas pour la folie — n'engendrent guère des pratiques de cogestion. Plus fondamentalement encore, l'idéal d'un développement auto-organisé où les acteurs détermineraient — au moins en partie — les facteurs, la direction du processus et son évaluation, devient artificiel s'il se situe sur un terrain spécifique et limité ; trop d'interférences avec d'autres problèmes viennent court-circuiter un processus qui, encadré, limité, relève plus de la farce que d'un développement autonome.

* * *

Dans cette analyse, nous avons distingué trois régimes de prévention se référant chacun à un modèle de développement spécifique. Il me faut maintenant en situer les limites.

Si, sur le terrain de la prévention, il ne semble pas exister d'autres régimes que ceux définis dans cet article, il reste néanmoins que, historiquement, la prévention renvoie à des activités délibérées d'in-

tervention avec, dans la sphère étatique, une volonté d'effectuer des rectifications. En fait, l'ensemble des régulations sociales et économiques qui sont partiellement gérées par des groupes d'intérêts d'un côté, et les précorrrections spontanées d'erreurs rencontrées dans les activités humaines — pratiques et intellectuelles — de l'autre, n'ont guère été examinées. C'est là une première limite de l'analyse. Pour évaluer de manière plus synthétique les régimes de prévention, il aurait fallu en fait les situer par rapport à l'ensemble des activités de régulation et de précorrrection tant sociales qu'individuelles, afin d'en saisir clairement les spécificités et les influences réciproques, ainsi que leurs limites respectives.

Une seconde limite tient au fait que l'analyse des trois régimes de prévention et de leurs modèles de développement a tenté de situer, de façon schématique, ces procédés dans une réalité historique. Mais, en grande partie, l'analyse s'est limitée à saisir les éléments de savoir et de techniques, leur articulation, comment ils constituent un régime et quelles en sont les limites. C'est la raison pour laquelle l'évaluation de ces régimes de prévention n'a pas fait appel à des expériences problématiques et conflictuelles résultant de l'utilisation de ces régimes dans la pratique, ni non plus aux divers effets indirects ou détournés résultant des contradictions inhérentes à ceux-ci. Tout en étant conscient de ces limites, il me semble que l'investigation menée sur les savoirs intervenant dans les dispositifs de prévention donne les moyens d'évaluer les limites des différents régimes de prévention.

Pour conclure, il m'apparaît clairement qu'aucun régime de prévention ne l'a emporté définitivement sur les autres dans la conjoncture sociale et politique actuelle, même si le régime régulateur a paru être,

un certain moment, hégémonique. Tout au contraire, les différents régimes de prévention ont été mis en oeuvre parallèlement et renvoient partiellement les uns aux autres. L'examen de leur chevauchement, le repérage des terrains qu'ils occupent respectivement les uns par rapport aux autres restent à analyser. Ce me semble être une tâche théorique et politique importante.

Robert Maier

Docteur en psychologie génétique et épistémologie
Collaborateur scientifique de
l'Institut de psychologie du
développement de l'Université
d'Utrecht.
Bijlhouwerstraat 6 — 3511 ZC
Utrecht